

F.F.R.E
FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE
SUR L'ÉPILEPSIE

Hôpital Necker – Carré Necker
Porte N1 – 3^{ème} étage droite
149 rue de Sèvres
75015 PARIS

SIREN : 385 013 776
APE : 7220Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

F.F.R.E
FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉPILEPSIE

**Hôpital Necker – Carré Necker
Porte N1 – 3^{ème} étage droite
149 rue de Sèvres
75015 PARIS**

SIREN : 385 013 776
APE : 7220Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

Jégard Créatis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉPILEPSIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les « Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 4 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux membres du Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Jégard Paris

Représenté par,

Catherine SAGE

Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	9 889	7 489	2 400		2 400	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	16 231	14 824	1 407	4 496	3 089	68.71
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	3 523		3 523	3 523		
	Total I	29 644	22 313	7 330	8 019	689	8.59
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes versés sur commandes				8 413	8 413	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	5 754		5 754	3 352	2 403	71.68
	Valeurs mobilières de placement	1 379 453	835	1 378 618	1 362 078	16 540	1.21
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	466 707		466 707	867 570	400 863	46.21
	Charges constatées d'avance (3)	1 257		1 257	2 204	947	42.98
	Total III	1 853 171	835	1 852 336	2 243 617	391 281	17.44
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 882 815	23 148	1 859 667	2 251 636	391 970	17.41

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 116 576		1 116 576			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	627 595		911 328		283 733	31.13
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	265 459		283 733		18 274	6.44
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	1 478 712		1 744 171		265 459	15.22
	Comptes de liaison						
DETTES (1)	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	60 607		60 607			
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Comptes de Régularisation	Total III	60 607		60 607			
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 917		19 259		341	1.77
	Dettes fiscales et sociales	25 930		26 872		942	3.50
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	267 500		397 727		130 227	32.74
	Instruments de trésorerie						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance	8 000		3 000		5 000	166.67
	Total IV	320 348		446 858		126 510	28.31
	Ecarts de conversion passif (V)						
		1 859 667		2 251 636		391 970	17.41

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 089		3 647		2 557	70.13
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	20 000		20 000			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 340		1 549		2 790	180.10
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	348 359		238 603		109 756	46.00
Total I	373 788		263 799		109 989	41.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 961		5 433		2 472	45.51
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	475 870		409 282		66 589	16.27
Impôts, taxes et versements assimilés	2 821		4 491		1 670	37.18
Salaires et traitements	122 825		115 343		7 482	6.49
Charges sociales	47 620		47 362		258	0.54
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 689		4 194		505	12.04
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2		11		9	84.30
Total II	655 788		586 115		69 672	11.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	282 000		322 317		40 317	12.51
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	16 882		23 173		6 291	27.15
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	16 882		23 173		6 291	27.15
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions	341		400		59	14.73
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	341		400		59	14.73
2. Résultat financier (V-VI)	16 540		22 773		6 233	27.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	265 459		299 544		34 084	11.38
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	390 669		286 972		103 697	36.14
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	656 129		586 515		69 613	11.87
Solde intermédiaire	265 459		299 544		34 084	11.38
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			15 810		15 810	100.00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	265 459		283 733		18 274	6.44

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	12	624	14	336	1 712	11.94
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	12	624	14	336	1 712	11.94
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	12	624	14	336	1 712	11.94
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	12	624	14	336	1 712	11.94

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2019

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 Décembre 2019, par les dirigeants de la Fondation.

Total du bilan avant répartition :	1 859 667 €
Résultat (perte) :	-265 459 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEUR A LA CLOTURE

La crise sanitaire en cours liée à la pandémie du COVID-19, dont les effets ne peuvent être évalués à la date d'arrêté, risque d'avoir des répercussions sensibles sur l'activité de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie à plusieurs niveaux :

- La collecte devrait être fortement impactée par l'incertitude économique, financière et fiscale qui préoccupe les donateurs. La campagne IFI sera la première touchée si le calendrier fiscal n'est pas modifié.
- Le résultat financier sera vraisemblablement peu impacté par la baisse de marchés. Compte tenu de l'orientation de nos placements.

À ce stade et compte tenu de sa structure financière saine (fonds associatifs et réserves), la Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie n'anticipe pas d'autres impacts que ceux évoqués ci-avant. Il n'y a pas d'incertitude sur la continuité de son exploitation.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

CADRE LEGAL DE REFERENCE

Les comptes de l'exercice 2019 sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 ;
- Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations ;
- Dispositions particulières résultant du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2009-01 sur le plan comptable des Fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le Compte d'Emploi des Ressources est, en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, présenté dans l'annexe des comptes annuels depuis l'exercice 2006 et est établi conformément au règlement CRC n°2008-12 du 7 mai 2008 applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-ACTIF

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition soit à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|----------------------|-------|
| - Agencements | 5 ans |
| - Matériel de bureau | 3 ans |

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis en mode linéaire sur une durée de un à 5 ans.

Crédit de recherche

La collecte d'un exercice, issue de la générosité du public ou d'entités économiques, diminuée en partie le cas échéant de frais de fonctionnement, servira essentiellement à définir le montant des crédits de recherche versés l'année suivante, puis à financer les autres missions de la fondation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-PASSIF

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèques, cartes bleues ou virements,
- ✓ sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Legs et donations

Dès la date d'autorisation administrative, les legs sont enregistrés en hors bilan à la rubrique engagements reçus, pour leur valeur estimée.

Lors de leur attribution définitive, ils sont alors enregistrés en produits.

Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable. L'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Engagements de retraite

La fondation n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions légales ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	6 888,96	3 000,00			9 888,96
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Installations générales	3 263,00				3 263,00
Aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	12 968,32				12 968,32
Avances et acomptes					
TOTAL	23 120,28	3 000,00			26 120,28

Amortissements et Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	6 888,96	600,00			7 488,96
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Installations générales	1 860,28	652,60			2 512,88
Aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	9 875,12	2 436,34			12 311,46
Avances et acomptes					
TOTAL	18 624,36	3 688,94			22 313,30

2.2 Immobilisations financières

	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	3 523,49				3 523,49
	3 523,49				3 523,49

2.3 Etat des créances – Comptes de tiers

Autres immobilisations financières	3 523,49
Personnel et compte rattachés	2,93
Produits à recevoir	120,00
Fournisseurs, avances et acomptes	5 631,45
TOTAL	9 277,87

Détail des produits à recevoir

HELLOASSO	120,00
TOTAL	120,00

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice.

	Quantité	Valeur comptable d'achat 12/19	Valeur portefeuille 31/12/2019	Plus-value Latente	Moins- value latente	Intérêts à recevoir acquis définitivement	Valeur comptable au 31/12/2019
edR	851,155	107 969,05	107 134,28		834,77		107 969,05
Actions Europe Contrat de capi- Dexia		989 492,64	1 271 483,75			281 991,11	1 271 483,75
TOTAL		1 097 461,69	1 378 618,03		834,77	281 991,11	1 379 452,80

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 Fonds Associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

3.1.1 Affectation du résultat propre de l'exercice

L'affectation du résultat comptable au 31/12/2019 pour - 265 459,31 € sera proposée ainsi :

- Autres réserves : - 265 459,31 €

3.1.2 Variation des fonds propres

	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 116 575,95			1 116 575,95
Autres réserves	911 328,20		283 733,16	627 595,04
Résultat			265 459,31	-265 459,31
TOTAL	2 027 904,15		549 192,47	1 478 711,68

3.2 Provisions

Une dotation de la provision pour dépréciation des VMP a été constatée pour un montant de 341,08 € correspondant à la moins-value latente globale de 834,77 €

3.3 Fonds dédiés

	01/01/2019	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2019
Fonds dédiés sur financements privés	60 607,24				60 607,24
Fonds dédiés sur dons manuels					
TOTAL	60 607,24				60 607,24

Le solde des fonds dédiés se décompose ainsi au 31/12/2019 :

- Fonds dédiés sur subvention KEPRA pour un montant de 28 511,33 €
- Fonds dédiés projet COHORTE pour un montant de 31 364,03 €
- Fonds dédiés Observatoire Grossesse pour un montant de 731,88 €

3.4 Etat des dettes

	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Dettes auprès des établissements				
Fournisseurs	9 076,61	9 076,61		
Fournisseurs, factures non parvenues	9 840,83	9 840,83		
Personnel et comptes rattachés (provision de Congés A Payer)	14 894,54	14 894,54		
Dettes sociales (organismes sociaux)	11 035,60	11 035,60		
Dettes fiscales				
Charges à payer & PCA	275 500,00	275 500,00		
TOTAL	320 347,58	320 347,58		

Détail fournisseurs factures non parvenues

Honoraires 2019 Commissaire aux comptes	8 232,00
La poste	569,07
Informatique	881,76
Déjeuner bénévole	158,00
TOTAL	9 840,83

4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

4.1 Méthode retenue

Observations préalables :

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie a été déclarée à la Préfecture de Paris le 3 Mars 1991 et reconnue d'Utilité Publique par décret en Conseil d'Etat du 8 Mars 1991, paru au Journal Officiel du 14 Mars 1991.

Elle a pour objet de :

- promouvoir la recherche médicale sur l'épilepsie sous tous ces aspects, en particulier chez l'enfant,
- favoriser la formation de chercheurs, de cliniciens, de personnels techniques consacrant leur activité professionnelle au domaine de l'épilepsie,
- contribuer avec les organisations déjà existantes au soutien des malades, des familles,
- contribuer à la diffusion de l'information concernant cette maladie.
- contribuer, en agissant auprès des pouvoirs publics, à une meilleure prise en charge de la maladie

A compter de 2019, la définition des missions sociales au sens du CER englobe la totalité des missions statutaires.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris.

Les moyens d'action de la Fondation sont notamment :

- l'attribution de crédits de recherche à des épéptologues, chercheurs français ou étrangers et de prix destinés à récompenser l'activité de jeunes chercheurs,
- la coordination des actions auprès des pouvoirs publics au nom de l'ensemble de la communauté pour permettre une meilleure prise en charge de la maladie
- l'organisation de campagnes d'information et de démystification de la maladie et d'événements de levée de fonds.
- L'accompagnement quotidien des patients et de leurs familles



Périmètre retenu pour le Compte d'Emploi annuel des Ressources :

Conformément à l'arrêté du 11 Décembre 2008 portant homologation du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2208-12 du 7 Mai 2008 afférent à l'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources des associations et modifiant la loi n° 91-772 du 7 Août 1991, le Compte d'Emploi annuel des Ressources est destiné à l'information des adhérents et donateurs de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie.

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi à partir du compte de résultat de la Fondation, et fait partie des comptes annuels.

4.2 Ressources

4.2.1 Ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de la générosité du public peuvent se décomposer de la façon suivante :

- Dons manuels (reçus sur l'exercice) : 253 431 €, dont 20 850 € sont issus de l'évènement annuel.
- Legs 77 388 € correspondant principalement au versement d'une partie d'un legs (Legs Sage).
- Autres produits liés à la générosité du public 17 300€ (dont 8 300€ issus des inscriptions à l'évènement annuel de la Fondation et 9 000€ des ventes aux enchères)

Les dons sont affectés principalement à la recherche, par le versement de crédits de recherche mais aussi au fonctionnement de la Fondation.

4.2.2 Autres Fonds privées

La Fondation a reçu 20 000 € de Subvention non affectée

4.2.3 Autres produits

Ils comprennent principalement les intérêts courus sur le contrat de Capitalisation mais aussi d'autres produits

Le poste se décompose ainsi :

- Intérêts courus sur contrat CAPI pour 16 881,57 €
- Ventes d'objets promotionnels pour 1 089,44 €
- Transfert de charges pour 4 339,68
- Autres produits de gestion pour 239,84€

4.3 Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement Missions sociales

4.3.1 Missions sociales

Les montants des actions relatives aux missions sociales comprennent :

- Les dépenses opérationnelles engagées pour la réalisation de ces actions (493 712 €) :

FONDATION FRANCAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'EPILEPSIE
Exercice 2019

- Versement ou engagement (décalage possible entre l'accord d'attribution et le versement) de crédits recherche à hauteur de 267 500 €).
 - Mission d'information sur la recherche à hauteur de 37 994 €,
 - Mission de communication/information sur la maladie à hauteur de 26 885 €,
 - Mission de soutien aux patients à hauteur de 26 974 €,
-
- les dépenses de personnel affectables à ces activités pour 134 359 €, correspondant à la quote-part d'affectation du personnel aux missions sociales, soit, 80 % pour la Directrice de la Fondation et 60% pour l'assistante de Direction ainsi que 85% des autres salaires et honoraires free-lance.

5.3.2 Frais de recherche de fonds

Ils comprennent :

- les dépenses directes liées à l'appel aux dons (mailings et e-mailing, affranchissement, organisation d'événements au bénéfice de la FFRE...) pour 27 073 €,
- les dépenses engagées pour la refonte du tunnel de dons pour 2 935 €,
- Les dépenses de personnel affectables à la recherche de fonds pour 26 395 €, soit 15 % pour la Directrice de la Fondation et 20% pour l'assistante de Direction ainsi que 10% des autres salaires et des honoraires free-lance.

5.3.3 Fonctionnement de la FFRE

Il s'agit :

- des charges directes de fonctionnement de la FFRE à hauteur de 92 274 €,
- des dépenses de personnel affectables au fonctionnement de la Fondation pour 13 739 €, soit 5% pour la Directrice de la Fondation, 20% pour l'assistante de Direction ainsi que 5 des autres salaires et des honoraires free-lance.

Ces charges sont financées par subventions privées affectées, par les autres produits dégagés et une partie des dons.

5.4 Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :

5.4.1 Missions sociales

Lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...), ces missions sociales sont financées en priorité par appel à la générosité du public puis par des autres fonds privés non affectés.

5.4.2 Frais de recherche de fonds :

Les frais de recherche de fonds auprès du public sont par principe financés par des ressources collectées auprès du public.

5.4.3 Frais de fonctionnement :

La part des frais de fonctionnement sont financées par des ressources collectées auprès du public.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus :

Legs à réaliser

Le montant estimatif du legs ROMANO, accepté par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2016, s'élevait à 820 000 €. Il a été reçu 182 507 € sur l'exercice 2016 et 635 424 € sur l'exercice 2017, 632 € sur l'exercice 2018 soit un montant estimatif restant à percevoir de 1 437 €.

Le montant estimatif du legs SAGE accepté par le Conseil d'Administration du 4 juillet 2017 s'élève à 86 444 €. Il a été reçu 8 000 € sur l'exercice 2018 et 77 388 sur l'exercice 2019 soit un montant estimatif restant à percevoir de 1 056 €.

6. REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE LA FONDATION

Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie ne perçoivent aucune rémunération.

7. EVALUATION DES RESSOURCES EN NATURE

Il a été décidé de mentionner dans le Compte Emploi des Ressources mais également dans les comptes annuels (au pied du compte de résultat) les contributions volontaires en nature.

Elles correspondent à la partie valorisée de manière spontanée par les partenaires, donc non exhaustive, de mise à disposition de biens, personnels, prestations et dons en nature, principalement à l'occasion d'événements.

Les dons en nature à l'occasion de l'évènement de février 2019 se sont élevés à 12 624 €.

8. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charges sur 2019 et relatifs à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent 8 232 € TTC.

Compte d'emploi des ressources 2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		254 928
1 – MISSIONS SOCIALES	493 712	459 649	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	348 119	348 119
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	493 712	459 649	- Dons manuels non affectés	253 431	253 431
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		0
			- Legs et autres libéralités non affectés	77 388	77 388
			- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	17 300	17 300
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	56 404	51 319	2 – AUTRES FONDS PRIVES	20 000	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	56 404	53 508	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	22 551	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	106 013	92 079			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	656 129		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	390 669	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	265 459	
V – TOTAL GENERAL	656 129	603 047	VI – TOTAL GENERAL	656 129	348 119
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		603 047	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		603 047
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	12 624		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature	12 624	
Total	12 624		Total	12 624	